Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Uttwiller

Arrêté municipal temporaire portant réglementation de circulation sur les voies communales

Le Maire de la Commune d'UTTWILLER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté de M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace n°2022-078-DAJ en date du 7 Octobre 2022 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités,
Vu la demande de l'association KATT'UTT datant du 14 septembre 2022,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers lors du Marché de Noël, sur la D906 du PR 02 + 0095 au PR 02 + 0240, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1

À compter du samedi 19 novembre 2022 et jusqu'au dimanche 20 novembre 2022 inclus sur la D906 du PR 02 + 0095 au PR 02 + 0240 (entre la place de la Mairie et l'Impasse de la Bergerie), dans les deux sens de circulation, commune d'UTTWILLER, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D906, D234 et la Grand Rue, via la commune de UTTWILLER.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'association KATT'UTT conformément au plan de déviation validé par le CEI de de BOUXWILLER et sous contrôle de celui-ci.

Article 3

Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation.

Article 5

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

✉ : Mairie,
Place de l'Eglise
67330 UTTWILLER

☎ 03.88.70.72.47

mairie.uttwiller@wanadoo.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Uttwiller

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de la Collectivité européenne d'Alsace dans ce même délai. Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace dispose alors d'un délai de 2 mois pour y répondre. L'absence de réponse à l'issue de ce délai vaut rejet tacite. A compter de la date de la réception de la réponse de rejet du Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou à compter de la date de rejet tacite du recours gracieux, un recours peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois, à la fois contre le présent arrêté et contre la décision de rejet du recours gracieux.

Article 7

Messieurs

Le Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de Bouxwiller
Le Commandant de Groupement de gendarmerie du Bas-Rhin
Le Maire de la commune de UTTWILLER

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

DESTINATAIRES :
MM.

Conseillers Départementaux du canton de Ingwiller
Service Routier de la CeA à Saverne
Brigade de proximité de Bouxwiller
SMUR Haguenau
État-major de la RT-NE de METZ
Préfecture du département du Bas-Rhin
Région Grand Est / Pôle transports
Le Service Gestion du Trafic
Service d'Aide Médical d'Urgence (SAMU)
Service Territorial d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (STIS)

Fait à Uttwiller, le 10 novembre 2022

Le Maire,
Roland KOENIG

COMMUNE D'UTTWILLER 67330

Annexe, en page suivante : plan de déviation validé par le CEI de Bouxwiller

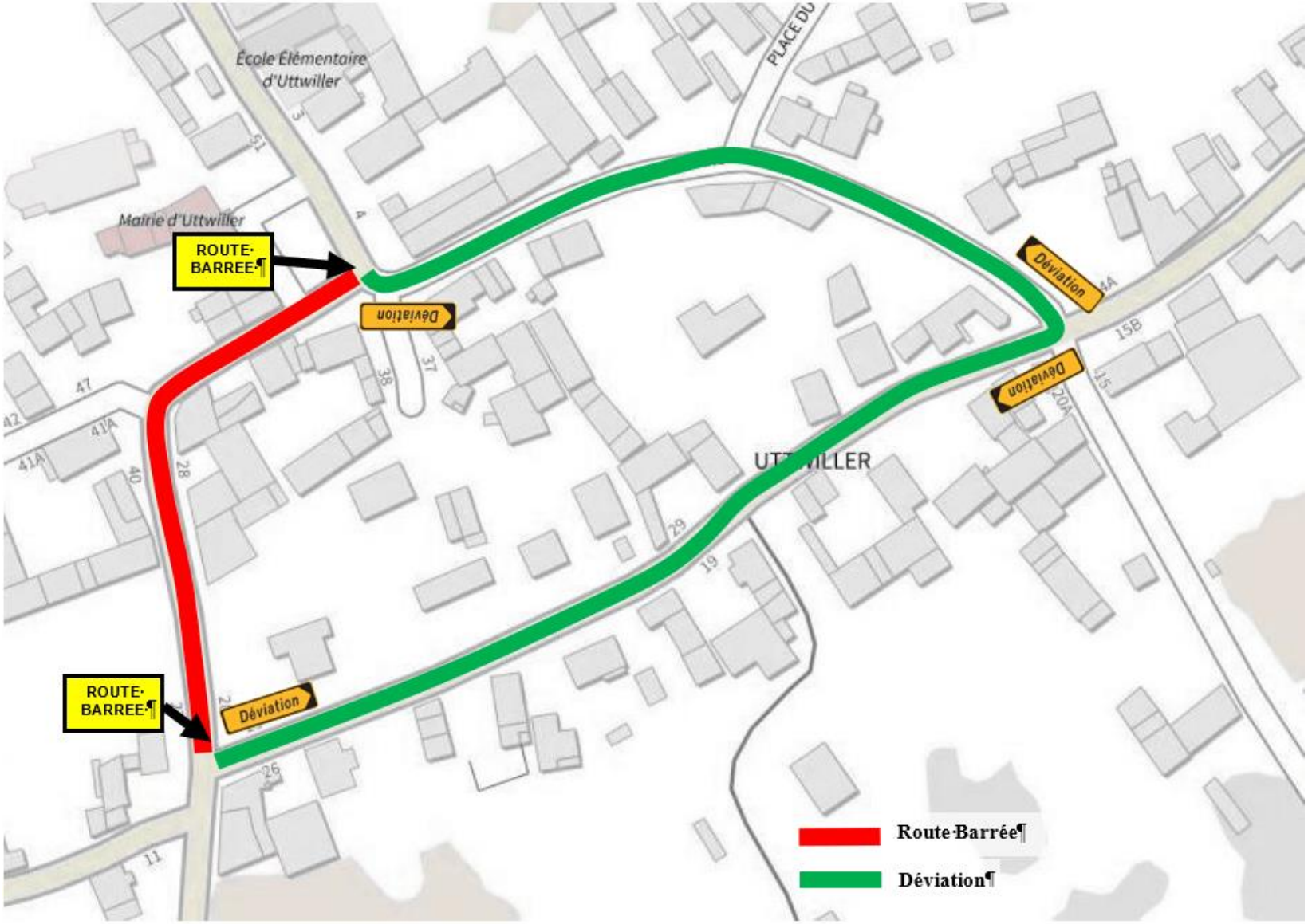
✉ : Mairie,
Place de l'Eglise
67330 UTTWILLER

☎ 03.88.70.72.47

mairie.uttwiller@wanadoo.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Uttwiller



✉ : Mairie,
Place de l'Eglise
67330 UTTWILLER

☎
03.88.70.72.47

mairie.uttwiller@wanadoo.fr